

## Le Fonds local «Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain »

Le Département de l'Ain ainsi que des intercommunalités de l'Ain se sont engagés aux côtés des scieurs et des gestionnaires forestiers pour mettre en place des dispositifs d'aide à la replantation et à l'amélioration des peuplements forestiers. Le Fonds local «Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » a vu le jour en 2019 et intervient avec l'appui de FIBois01, du CNPF ET DE L'ONF sur les intercommunalités de Grand Bourg Agglomération, de la Dombes et de Dombes Saône Vallée. Ces dispositifs sont adaptés au contexte local (surface minimale fixée à 0.5 hectare) et ils peuvent financer jusqu'à 60 % du coût des travaux (dans la limite d'une dépense plafonnée à l'hectare) ; ils répondent ainsi efficacement aux enjeux forestiers actuels et au renouvellement de nos forêts aindinoises durement affectées par le changement climatique.

### Visite le 18 novembre 2022 d'un chantier ayant bénéficié de ce fonds local

COMMUNE DE VILLENEUVE (COM COM DOMBES-SAONE VALLEE) - PARCELLE B 264 - Surface : 4ha

Propriétaire : Société Immobilière des Dombes (gérante **Corinne CHATAL**)

Dossier forêt privée présenté à la commission d'automne 2021 par **CNPF auvergne Rhône-Alpes**

Maitre d'œuvre : **COFORET (Nicolas Martin)**

Travaux hiver 2021-2022	Coût du chantier (4ha) HT	Coût ha
Réalisation de potets et jalonnage des lignes de plantation espacées de 3.50m	4062€	1 015€
Fourniture Plants (1950 chênes rouges – 1100 érables – 200 douglas)	3074€	768€
Fourniture kit protection gibier (1 tuteur acacia 150 + 1 bambou 120 + 1 gaine anti-chevreuil <b>biodégradable en amidon de maïs</b> )	5362€	1 340€
Mise en place des plants et des protections anti-chevreuil	8385€	2 096€
<b>TOTAL</b>	<b>21 184€</b>	<b>5 296€</b>

Soit **5296€HT/ha** (PROPRIETAIRE ASSUJETTI) supérieur au plafond de **5000€/ha**

Donc Subvention de 60% de 5 000€ soit 3000€/ha **soit 12 000€ d'aide pour le chantier** (57%)

### Bilan de la première année

Année 2022 : chaleur extrême et forte sécheresse

Taux de mortalité : 17% de plants morts.

## Travaux prévus sur 20 ans

Remettre en place des protections 2023 à 2025 / remplacer plants morts : 2023 / passer le broyeur annuellement sur toutes les lignes puis 1 ligne sur deux : 2022 à 2025 / taille de formation 2026 / Taille et Elagage 2030 / élagage/détourage sur 150 à 200 tiges/ha 2036 / 1<sup>ère</sup> Eclaircie vers 2042

